

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 9 septembre 2024, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Éric GIROUX, Serge MAITRE, Thierry MENNETRIER, Stephan OLCZAK et Mmes Véronique CHARLOT, Muriel DERRUAZ, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD et Laurence ROI.

Absents excusés : M. Laurent CLÉMENT-ROBIN qui a donné pouvoir à M. Christian PERRAUD, et M. Fabrice ANDRÉ.

Secrétaire de séance : Mme Muriel DERRUAZ.

Nombres de Membres :

En exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 13.

Le quorum est établi, la séance du conseil municipal peut débuter.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 15 juillet 2024
- Présentation du Périmètre Délimité des Abords de Chevagny-les-Chevrières autour de la Maison Rubat
- Point sur les Budgets Primitifs 2024, au 31 août 2024 : Photovoltaïque et Commune
- Questions diverses

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUILLET 2024

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024 est arrêté par le conseil municipal, sans remarque ni observation.

M. le Maire et Mme DERRUAZ, secrétaire de séance, ont signé le PV.

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DE CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES AUTOUR DE LA MAISON RUBAT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de Saône-et-Loire concernant un projet de modification du Périmètre Délimité des Abords de Chevagny-les-Chevrières autour de la Maison Rubat.

La protection d'un édifice en qualité de monument historique inscrit ou classé, a pour conséquence la mise en place d'une servitude de protection des abords de ce monument.

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 7 juillet 2016, prévoit de nouvelles dispositions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Suite à une première visioconférence en date 19-07 dernier avec le service de l'UDAP, il est présenté au Conseil Municipal l'étude de ce projet visant à modifier le périmètre de délimitation actuel sur lequel l'Architecte des Bâtiments de France intervient pour donner des prescriptions ou des recommandations sur les dossiers d'urbanisme à instruire sur notre commune.

Le projet consiste en la réduction du périmètre actuel (rayon de 500 mètres soit 809 627 m²) à la seule zones UB du Plan Local d'Urbanisme (pour une superficie de 117 568 m²) sur lequel la notion de co-visibilité n'existerait plus et tous les projets seraient dès lors soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France pour avis conforme.

Suite à la projection du projet de Périmètre délimité des Abords proposé, et après débats, le Conseil Municipal, décide de ne pas donner suite à la proposition de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Saône-et-Loire, et de maintenir l'actuel périmètre de protection du monument fixé par le Code du patrimoine.

POINT SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2024, AU 31 AOÛT 2024 : PHOTOVOLTAÏQUE ET COMMUNE

Le Maire présente au Conseil Municipal un point sur la réalisation du Budget Primitif 2024 de la Commune, selon les comptes arrêtés au 31-08-2024.

La situation laisse apparaître une situation satisfaisante et conforme aux deux-tiers de la réalisation du budget.

Il présente également au Conseil Municipal un point sur la réalisation du Budget Primitif 2024 Photovoltaïque, selon les comptes arrêtés au 31-08-2024.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux

- École

M. ANDRÉ M. informe le Conseil Municipal que l'entreprise NOVA DECO a réalisé les travaux de rebouchage des fissures et de réfection du crépi de la façade côté est de l'école. Elle a également procédé à la réfection du sous-bassement sur une hauteur de 20 cm de la façade côté nord.

- Voirie

L'entreprise TDM a réalisé différents travaux de traçage sur la voirie communale :

- autour de l'église pour interdire le stationnement : un arrêté municipal permanent d'interdiction de stationnement a été pris,
- une croix pour interdire le stationnement devant l'entrée du parking ouest de la salle des fêtes,
- réfection du marquage sur la partie inférieure de la Rue des Portes Jacques au croisement avec la RD 194,
- un cédez le passage chemin du Moulin Journet à l'intersection avec le chemin de Boizy

- Travaux débroussaillage

L'entreprise TRANS'AT est intervenue pour effectuer des travaux de taille des buissons et de fauchage des accotements, sur diverses voiries de la Commune.

- Installation photovoltaïque de l'Espace d'Arène

M. PERRAUD informe le Conseil Municipal que le CONSUEL des installations a été délivré le 05-09. Un technicien d'ENEDIS interviendra le 19-09 afin d'effectuer la mise en service du raccordement du site de production de la salle des fêtes.

Rentrée scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les 65 enfants inscrits ont fait leur rentrée à l'école, répartis dans 3 classes, avec les institutrices et le personnel communal au complet.

Une nouvelle cantinière, Madame Jennifer KEÏTA, a été recrutée sur un Contrat à Durée Déterminée de 20 heures par semaine, jusqu'au 31 décembre 2024 dans un premier temps.

La réunion de rentrée est fixée au 17-09.

Informations

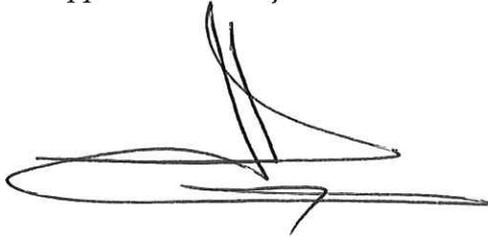
- Mme DERRUAZ présente la nouvelle application mobile Intramuros, pour le compte de la Mairie, afin de diffuser diverses informations. Un panneau de signalisation sera mis en place vers le panneau lumineux.

- Dans le cadre de son festival 2024, MUSIVAL organisera un concert-projection le samedi 14-09, à 20 h, à la salle des fêtes.
- Inauguration de la centrale solaire photovoltaïque communale : le samedi 21-09, à 10 h 30, à la salle des fêtes.
- La Commission Action Sociale se réunira le 30-09 à 18 h 30 pour l'organisation du repas des sages fixé au 17-11, ainsi que pour choisir les colis de fin d'année offerts aux personnes de plus de 75 ans, qui ne peuvent ou ne veulent pas participer au repas.
- Réunion de préparation du bulletin communal : le lundi 14-10, à 19 h.

La prochaine réunion est prévue le lundi 14 octobre 2024, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 octobre 2024.

Le Maire,
Philippe COMMERÇON



La secrétaire de séance,
Muriel DERRUAZ

